

# VILLE DE NOISIEL

DIRECTION GENERALE DES SERVICES/SERVICE ADMINISTRATION GENERALE

**ARR2021\_ 0376**

## ARRÊTÉ

**OBJET : CESSATION DE FONCTIONS DE GUYLAINE SAINT-EDWARD EN QUALITÉ DE MANDATAIRE DE LA SOUS-RÉGIE CENTRALISÉE DE RECETTES DU PÔLE CULTUREL DU LUZARD**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

**VU** l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le décret 2008-227 du 5 mars 2008,

**VU** l'arrêté ministériel en date du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents,

**VU** l'instruction ministérielle du 21 avril 2006,

**VU** la délibération du Conseil Municipal de Noisiel n°DEL2018\_0251 du 17 décembre 2018 portant mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP),

**VU** l'arrêté du 3 mai 1994 instituant une régie de recettes groupée pour l'encaissement des produits des restaurants scolaires, des études dirigées, ..., modifié,

**VU** la décision n°D11-62 en date du 16 juin 2011 portant avenant visant à changer l'appellation de la régie Guichet Unique qui devient régie centralisée de recettes, et à étendre les modes de règlement au paiement en ligne,

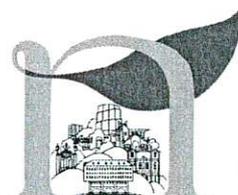
**VU** la décision n°D2020-0119 en date du 25 juillet 2020 portant constitution de la sous-régie centralisée de recettes du pôle culturel du Luzard (34 cours des Roches),

**VU** la décision n°DEC2020-0118 en date du 25 juillet 2020 portant sur la Régie centralisée de recettes (reprise intégrale de l'acte constitutif),

**VU** l'arrêté n°ARR2021\_0056 en date du 25 mars 2021 portant nomination des mandataires de la sous-régie centralisée de recette du pôle culturel du Luzard (reprise intégrale de l'acte antérieur),

**VU** l'arrêté n°ARR2021\_0197 en date du 29 juin 2021 portant sur la nomination de régisseur titulaire et de mandataires suppléants de la régie centralisée de recettes (reprise intégrale de l'acte antérieur),

1/3



# VILLE DE NOISIEL

Suite de l'arrêté n° ARR2021\_

0376

Portant « Cessation de fonctions de Guylaine Saint-Edward en qualité de mandataire de la sous-régie centralisée de recettes du pôle culturel du Lizard »(2)

VU l'avis favorable du régisseur, en date du 16 décembre 2021,

VU l'avis conforme du Comptable public assignataire en date du 16 décembre 2021,

CONSIDERANT que Mme Guylaine Saint-Edward n'est plus amenée à exercer ces fonctions en date du 15 novembre 2021,

## ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** Il est mis fin aux fonctions de mandataire de la sous-régie centralisée de recettes du pôle culturel du Lizard de Madame Guylaine Saint-Edward, adjoint administratif principal titulaire.

**ARTICLE 2 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne,
- Madame la Comptable publique assignataire de Marne-la-Vallée,
- Madame le Directeur Général de la Mairie de Noisiel, pour exécution,
- Aux intéressés,

chargés, chacun pour ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être aussi saisi par l'application informatique télé-recours citoyens accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et/ou de sa transmission au représentant de l'Etat.

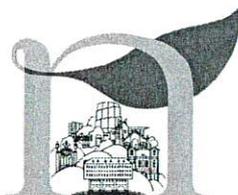
La Comptable publique assignataire  
Pour avis conforme du 16 décembre 2021.

Fait à Noisiel, le 16/12/2021

  
Le Maire  
Mathieu VISKOVIC

Cadre réservé à l'AG

2/3



Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 077-217703370-20211216-ARR2021\_0376-AI

# VILLE DE NOTSTEL

Suite de l'arrêté n° ARR2021\_

**0376**

Portant « Cessation de fonctions de Guylaine Saint-Edward en qualité de mandataire de la sous-régie centralisée de recettes du pôle culturel du Luzard »(3)

Transmis au représentant de l'État le 20 DEC. 2021  
Affiché en Mairie le 20 DEC. 2021  
Publié au Recueil des Actes Administratifs le 20 DEC. 2021  
Notifié le 20 DEC. 2021

3/3

